

Fiche récapitulative des aides financières mobilisables lors d'une réhabilitation thermique réalisée, **en 2022**, en copropriété dans la Loire. Pour une information plus complète, nous contacter ou consulter le site se rapportant à l'aide concernée.

TRAVAUX COLLECTIFS

1- Aides collectives, mobilisables par le Syndicat des copropriétaires :

Concernent les travaux réalisés dans les parties communes et travaux privatifs d'intérêt général
La copropriété doit être immatriculé au **registre des copropriétés**

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
TVA à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	www.impots.gouv.fr
MaPrimeRénov' copro Ou « MPR Copro »	Travaux de rénovation énergétique permettant d'atteindre un gain énergétique ≥ 35% (sur la base d'un audit énergétique ou d'une étude réglementaire). Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) obligatoire. Subvention de 25% du montant HT des travaux avec un plafond de 3 750 €/logt. + bonus de 500 €/logt en cas de sortie de passoire énergétique (Étiquette énergie F ou G) + bonus de 500 €/logt en cas d'atteinte du niveau BBC après travaux (étiquette énergie A ou B) + bonus de 1 500 € pour les propriétaires occupants aux revenus « très modestes » / « bleu » * + bonus de 750 € pour les propriétaires occupants aux revenus « modestes » / « jaune » *	MaPrimeRénov' copro Contact : ALEC42
Bonus ANAH Copropriété « fragile »	+ bonus de 3 000 €/logement si la copropriété est dite « fragile ». Une copropriété est dite fragile si elle est située dans un quartier NPNRU ou si elle présente un taux d'impayé ≥ 8% Attention, ce bonus est non cumulable avec les CEE	Site de l'Anah

* Plafond de ressources : voir détail en page 4

<p>C.E.E.* (Certificat d'Economies d'Energie)</p>	<p>Aide financière des fournisseurs d'énergie pour les travaux d'économies d'énergie. Forfaits en fonction des travaux réalisés.</p> <p>En cas de rénovation globale : Valorisation sous forme de coup de pouce « rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif »</p>	<p>www.developpement-durable.gouv.fr/</p> <p>https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-batiment-residentiel-collectif</p>
<p>Aides locales à la rénovation globale :</p>	<p>Saint Etienne Métropole (hors secteurs Opah-RU) : Abonde les aides MPR Copro à hauteur de 10% plafonné à 1 500 €/logt.</p> <p>Roannais Agglomération : « Rénov'ta copro ». 40% de subvention avec un plafond de 3 000 €/logt</p>	<p>Contact : ALEC42</p> <p>Critères spécifiques à chaque EPCI</p>
<p>Autres Aides locales</p>	<p>Saint Etienne Métropole : Eradication des chaudières fioul avec la participation de GRDF.</p> <p>La Ricamarie, Firminy, Le Chambon Feugerolles, Unieux : Travaux de rénovation énergétique au cas par cas.</p> <p>« Plan Façades » (St Etienne, St Chamond...).</p> <p>Autres aides locales au cas par cas selon territoire.</p>	<p>Contact : ALEC42</p> <p>Critères spécifiques à chaque EPCI</p>
<p>OPAH-RU Saint Etienne Métropole :</p>	<p>Financement des travaux de rénovation des parties communes (travaux énergétiques ou non) Eligibilité et montant de la subvention à étudier au cas par cas par l'opérateur suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPASE : Saint Etienne quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden. - Cap Métropole : Saint Etienne quartier Beaubrun, Saint Chamond Centre, Rive de Gier centre, Firminy Centre et La Ricamarie Centre. 	<p>Contact : ALEC42 pour vérifier les périmètres</p> <p>EPASE : 06 60 30 51 16 opahepa@epase.fr</p> <p>Cap Métropole : 04 77 49 25 18</p>
<p>ADEME Auvergne-Rhône-Alpes : Aides aux EnR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie bois collective. - Eau chaude solaire collective. - Géothermie collective <p>Montant des aides à étudier au cas par cas.</p>	<p>Contact : ALEC42</p>
<p>Eco PTZ Copropriété</p>	<p>Travaux collectifs d'économies d'énergie. Prêt à taux zéro jusqu'à 30 000 € / logement sur 10 ou 15 ans.</p>	<p>Analyse juridique de l'ANIL</p>

Nota : Les CEE collectifs ne sont pas cumulables avec les aides ADEME ni avec le bonus Anah « Copro Fragile »

2- Aides individuelles mobilisables à titre individuel :

Concernent les travaux collectifs au prorata de votre quote-part

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
MaPrimeRénov' individuelle	MaPrimeRénov' n'est pas mobilisable sur les travaux collectifs	
ECO PTZ (Eco prêt à Taux zéro)	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS).	Analyse juridique de l'ANIL
Caisses de retraites	Certaines caisses de retraites apportent des aides spécifiques (Propriétaire occupant et sous condition de ressources).	SOLIHA Loire
Exonération des revenus fonciers	Bailleurs uniquement : exonération des travaux d'amélioration sur les revenus fonciers	Service des impôts

TRAVAUX PRIVATIFS

Lors de réalisation de **travaux privés** dans une copropriété (par exemple le remplacement des menuiseries privées, l'isolation des murs par l'intérieur ou le remplacement d'une chaudière individuelle), de nombreux dispositifs d'aides existent et sont à mobiliser de manière individuelle : TVA à 5.5%, EcoPTZ, CEE, MaPrimeRénov', Aides de l'Anah, aides locales, Plan de Prévention du Bruit, Caisses de retraite...

Pour ces cas de figure, nous vous invitons à vous rapprocher des conseillers de la Plateforme de rénovation énergétique Rénov'actions42, sur Saint Etienne, Roanne ou Montbrison :

04 77 41 41 25

<https://www.renovactions42.org/>



3- Plafonds de ressources : (Bonus MPR Copro, Anah)

Plafonds de ressources basés sur votre **RFR (Revenu Fiscal de Référence)** permettant de déterminer à quelle catégorie vous correspondez :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus « très modestes » (bleu)	Revenus « modestes » (Jaune)
1	≤ 15 262 €	≤ 19 565 €
2	≤ 22 320 €	≤ 28 614 €
3	≤ 26 844 €	≤ 34 411 €
4	≤ 31 359 €	≤ 40 201 €
5	≤ 35 894 €	≤ 46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

Conditions 2022

Nb : concernant les aides Anah, localement, les plafonds de ressources et taux de subvention sont susceptibles de différer de ceux indiqués ci-dessus :

Merci de vous rapprocher de l'opérateur de l'Anah pour obtenir les informations locales.

4- Contacts :

Information générale : Rénov'actions42 / Coachcopro :

- Vous êtes Syndic professionnel : Nicolas PICHOT : 04 77 42 62 11
Fabien GOUTAGNEUX : 04 77 42 62 14
- Vous êtes Syndic bénévole : Philippe AUDUREAU : 04 77 42 65 14
- Vous êtes copropriétaires : Les conseillers Rénov'actions42 : 04 77 41 41 25

Opérateurs pour l'aide au montage des dossiers Anah (hors périmètres Opah-RU) :

SOLIHA Loire : 04 77 43 08 80 – 4 rue Aristide Briand et de la Paix – 42000 SAINT ETIENNE

Ou inscription sur internet : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

5- Sites Internet ressource :

<https://loire.coachcopro.com/>

<http://www.renovactions42.org/>

[Aides financières en 2022 \(Les\) - La librairie ADEME](#)

**Les démarches pour les demandes de subvention doivent être réalisées avant le démarrage des travaux (et impérativement avant la signature des devis spécifiquement pour les CEE).
Document synthétique, ne se substitue pas aux textes et documents officiels.**

www.renovactions42.org/ / www.loire.coachcopro.com